

ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poste	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

En s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

En s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

SAUMUR, 19 JUIN

LA JUSTICE RÉPUBLICAINE

Voici un exemple de justice républicaine que nous citons parce que c'est l'histoire de tous les jours sous l'administration que l'Europe ne nous envie plus.

Un conseiller municipal de Saint-Isaïre (Aveyron) détestait le curé d'Armayrols ; il imagina d'envoyer au procureur de la République une plainte en régle accusant ce curé de délit de chasse sur ses terres, indiquant comme témoins son propre berger et un autre camarade.

Vous pensez bien que le procureur sauta sur cette plainte comme sur une bonne fortune. Il envoya donc les gendarmes au curé pour le sommer de faire des aveux.

A cette question : « Que faisiez-vous dans la journée du 22 avril ? » le curé refusa de répondre.

Et le procureur de commettre l'affaire au juge d'instruction pour les poursuites.

Lorsque le curé estima que le dénonciateur et le parquet étaient allés assez loin, il parla.

La journée du 22 avril, il l'avait passée à Brusques, à quarante kilomètres de l'endroit désigné par l'accusateur et ses acolytes ; il y avait dit la messe publiquement, on avait soigné son cheval à l'auberge... Et il y avait des témoins à foison, des vrais témoins...

Qui se trouva sot ? Sans doute M. le procureur, le dénonciateur et les deux camarades.

Mais le fait de cette dénonciation calomnieuse et de ces faux témoignages constituait un délit nettement caractérisé et que le Code punit sévèrement.

Le devoir du parquet était donc de poursuivre d'office les coupables.

Va-t'en voir...

Le curé déposa sa plainte... à laquelle il fut donné suite... plus tard, par cette réponse : « Il y a prescription, le parquet ne peut plus poursuivre ? »

Que voilà bien de la vraie, de la bonne justice républicaine !

C'est si bien cela que, si le fait était porté à la tribune du Palais-Bourbon, nous parions que le ministre Thévenet obtiendrait un vote de félicitations sans avoir besoin d'ouvrir la bouche.

Il y a quelques années, M. Dufaure annonça à la France l'ouverture prochaine d'une « ère de prospérité ». Hier, à la Chambre, un député de la gauche, M. Belle (d'Indre-et-Loire), a constaté que nous vivons dans une ère de misère.

Si la République a enrichi quelques heureux démocrates, bien connus de M. Constans, elle a en revanche multiplié les meurt-de-faim, les mendicants et les vagabonds.

Tandis que les uns puisent dans la caisse nationale et se font octroyer de superbes saucissons, les autres battent la campagne, rançonnent les femmes, sollicitent par la terreur la charité publique.

Chacun pille selon ses moyens.

M. Belle a dénoncé cette truanderie au gouvernement. Qu'a répondu M. Constans ? Oh ! il a fait une réponse fort simple et très catégorique :

— Faites empoigner les vagabonds par les gendarmes ; faites condamner les mendicants par les tribunaux.

La recette n'est pas compliquée.

Empoigner, emprisonner, voilà tout le programme des ennemis de la charité catholique. Il les dispense, paraît-il, de faire de la bonne politique, de ménager les finances nationales, d'épargner au pays des impôts abusifs, de rendre la confiance au monde du travail et la prospérité au commerce, à l'industrie, à l'agriculture, de bien gouverner et de bien administrer. N'ont-ils pas le gendarme, le juge, le géolier ? Cela doit suffire.

Louis XIV disait plaisamment d'un fermier-général grand bâtisseur d'hospices : « Il est bien juste qu'il loge les gens qu'il a ruinés ». Les hospices de la République, ce sont les prisons. Là elle donne à ses victimes le vivre et le couvert. C'est là tout ce que cette bonne mère de la démocratie peut faire pour les pauvres diables qui n'ont pas eu la chance de devenir ministres, gouverneurs de colonie ou gendre de M. le Président de la République.

Allons, bon peuple, célèbre la destruction de la Bastille !

Conférence boulangiste

A LISIEUX

Dimanche, MM. Laguerre et ses amis sont arrivés à Lisieux à midi et demi.

Quoique l'intérieur et les abords de la gare aient été gardés par la gendarmerie, plus de quinze cents personnes attendaient et ont acclamé les députés boulangistes quand ceux-ci sont sortis.

Le sous-préfet de Lisieux avait averti les loueurs de voitures que si leurs voitures se rendaient à la gare, elles seraient arrêtées par la gendarmerie et mises en fourrière ; mais que si elles ne s'y rendaient pas, la sous-préfecture leur paierait des frais de location supérieurs au tarif, aussi n'y avait-il pas une seule voiture dans laquelle les voyageurs pussent prendre place.

Que nos gouvernants ont donc d'esprit !

Informés de la cause de cette grève des loueurs, les voyageurs, suivis de plus de mille personnes, se rendirent à pied à l'hôtel de France.

MM. Laguerre, Laisant, etc., ont été acclamés.

D'après les journaux anti-boulangistes, c'est le contraire qui se serait produit et la réception faite aux membres du parti national aurait été beaucoup moins chaude que la température.

Lorsque les députés furent entrés à l'hôtel, la gendarmerie, commandée par un capitaine, a fait évacuer le boulevard et les rues adjacentes, empêchant ainsi la réunion qui devait avoir lieu à l'Alcazar. Sur des explications qui furent demandées à la mairie par les organisa-

teurs, au sujet de cette interdiction de réunion, il fut répondu que celle-ci n'avait pas été autorisée, la demande par écrit n'ayant pas été faite ainsi que l'exige la loi.

Les organisateurs avaient eu le tort de croire à la parole du maire qui leur avait affirmé que des formalités étaient inutiles et avaient négligé de retirer le récépissé de déclaration de réunion que la police a réclamé.

Pour déjouer la ruse du gouvernement, une réunion privée a été organisée à la hâte. Les cartes de cette réunion ont été littéralement arrachées. Plus de mille invitations faites à la main par des scribes volontaires ont été distribuées entre deux et quatre heures.

La réunion a eu lieu dans une vaste salle du rez-de-chaussée de l'hôtel de France. Deux rangées de fenêtres permettent au nombreux public qui stationne dans la cour et le jardin d'entendre les discours.

Le plan des autorités locales est donc entièrement déjoué.

Les gendarmes stationnent toujours devant l'hôtel, laissant libre accès. Plus de deux mille personnes stationnent devant l'Alcazar, où devait avoir lieu la réunion interdite. Des cris nombreux sont poussés contre la municipalité. Le maire aurait dit : « Si j'avais su avoir la majorité de la ville contre moi, je ne me serais pas opposé à la réunion ».

Plus de mille personnes entrent dans la salle ou les dépendances de l'hôtel.

M. Laisant, qui préside la réunion, explique pourquoi les formalités administratives et le mauvais vouloir empêchent la réunion annoncée d'avoir lieu. Il exprime ses regrets de ne pouvoir recevoir tout le monde et flétrit les petites persécutions de l'administration. Ces paroles sont soulignées par des applaudissements et des cris de : « Vive Boulanger ! ». Puis l'orateur flétrit les misérables qui détiennent le pouvoir.

L'ordre du jour suivant a été voté :

« Les électeurs de Lisieux, réunis, au nombre de huit cents, à l'hôtel de France, le 16 juin 1889, protestent contre les manœuvres administratives qui les ont empêchés de s'assembler en réunion publique. Ils flétrissent les procédés de violence et d'oppression par lesquels un gouvernement déshonoré et vaincu s'efforce de conserver le pouvoir pour quelques semaines encore, en foulant aux pieds toutes les libertés.

» Ils félicitent chaleureusement les citoyens Laguerre, Dérouléde et Laisant, emprisonnés quatre jours durant, à Angoulême, contre toute justice, au mépris des lois et de la Constitution !

» Ils remercient les citoyens Le Hérisse et de Susini d'avoir apporté, à Lisieux, le concours de leur parole éloquente et patriotique

» Ils affirment leur confiance inébranlable dans le général Boulanger, en qui ils saluent le chef de la République nationale, qui débarquera la France du joug odieux des parlementaires.

» Vive la République nationale ! »

INFORMATIONS

M. CARNOT EN BRETAGNE

M. Carnot tient décidément à dépenser correctement ses frais de voyage et à éblouir les populations par le faste présidentiel.

A la suite de démarches faites auprès de lui par les républicains notables des Côtes-du-Nord et du Finistère, le Président de la République a décidé d'entreprendre un voyage en Bretagne, qui concorderait avec l'inauguration de la statue de Poulain-Corbrais, à Saint-Brieuc.

Si les ministres s'imaginent, en exhibant M. Carnot devant les Bretons, les convertir à la République, ils se font là une illusion que les élections prochaines se chargeront de dissiper.

EMBLÈME SÉDITIEUX

Dimanche, si nous en croyons la Presse, il s'est passé, dans un café du boulevard, un fait invraisemblable à force d'être inouï.

Une fleuriste aurait été arrêtée et conduite au poste de l'Opéra, pour avoir vendu... des ceillels rouges !

Jadis, M. Waldeck-Rousseau avait présenté, sans succès du reste, une loi sur les emblèmes séditieux.

M. Constans voudrait-il aujourd'hui prendre à son compte les divagations de « l'émaillé » Waldeck ?

La commission sénatoriale relative à la translation, au Panthéon, des cendres de Carnot et de Marceau, a décidé de rendre le même hommage à La Tour d'Auvergne, dont les restes sont également à l'étranger.

Elle a résolu de demander l'érection dans l'intérieur du Panthéon d'un monument à Hoche et à Kléber, au lieu de plaques commémoratives.

Le gouvernement conserve toujours le droit de choisir l'époque de la cérémonie, sous la seule condition de la faire coïncider avec l'une des dates les plus mémorables de la Révolution française.

LETTRÉ DU GÉNÉRAL BOULANGER

Une lettre du général Boulanger a été lue à la réunion tenue à Montmartre par les bureaux des comités boulangistes de Paris.

Nous en extrayons les passages suivants :

« Exprimez-leur toute ma reconnaissance pour les sympathies qu'il n'ont pas cessé de me témoigner, surtout depuis qu'un gouvernement scélérat m'a obligé, moi député de Paris, représentant du peuple, à m'expatrier momentanément.

» Le dix-huitième arrondissement, qui est le boulevard de la démocratie parisienne, m'a donné le 27 janvier une majorité énorme. Par son vote libre, il n'a pas acclamé un homme, mais l'espérance et la formule d'une nouvelle République, où le peuple sera chez lui, où il sera protégé par un gouvernement auquel il aura vraiment part, et où les voleurs seront à leur place en prison.

» Dites bien à tous nos amis qui seront

réunis ce soir à Montmartre, à ceux du dix-huitième arrondissement et autres, que je m'associe de cœur à toutes leurs protestations contre les abus de pouvoir que commet un gouvernement condamné et qui sent venir vers lui la justice implacable du Suffrage universel.

» Dans trois mois, la Nation va parler : Montmartre et tout Paris confirmera son verdict du 27 janvier.

» Alors il faudra bien que les usurpateurs de souveraineté s'inclinent. Il faudra rendre au peuple le droit de constituant qui n'appartient qu'à lui et lui laisser faire la République démocratique qu'il veut, celle dans laquelle les réformes sociales passeront avant les vaines agitations de la politique.

» Général BOULANGER. »

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Monsieur le Rédacteur,

A l'occasion des processions, je viens de lire un article dont l'auteur se donne comme directeur d'une ménagerie ; ce monsieur ne nous eût pas dit quel était son métier que nous l'eussions deviné, car c'est la seule profession qui convienne à son genre d'esprit ; elle lui permet de se trouver tous les jours en contact avec les animaux sauvages, parmi lesquels il est bien digne de vivre. En outre, elle lui offre une ressource : les jours de grande représentation il peut prendre sa place dans la cage des dindons où il doit faire très bonne figure. Veuillez, etc. X.

### ARRIVÉE D'UNE BATTERIE D'ARTILLERIE

Comme chaque année, une batterie du 33<sup>e</sup> régiment d'artillerie, en garnison à Poitiers, et comprenant 3 officiers, 105 hommes et 115 chevaux, arrivera à Saumur samedi prochain 22 juin.

### CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRE

Canton de Saumur (Sud)

Aspirants admis : 42. — Edmond Adraste, Gathien Beausse, Jean Bonnefant, Alphonse Bougreau, Alphonse Bret, Léon Cailleau, Eugène Duhamel, Jean Faure, Emile Hurtault, Emile Levain, Auguste Marquet, Jules Moreau, Eugène Neveu, Georges Paumier, Georges Chevalier, Alphonse Mahiet, Louis Dupont, Auguste Cousens, André Hémond, Jean Tournon, Gaston Charle, Eugène Cormier, Gabriel Gallé, Ernest Halbert, Alfred Hattin, Jean-Baptiste Lanzur, Alphonse Beauvais, Gaston Langlois, Eugène Lecomte, Hippolyte Boilève, Clément Niveleau, Alfred Rioche, Francis Venouneau, Victor Yivant, Julien Barré, Léopold Guichard, Alexandre Hardouin, Emile Pinot, Jules Sau-

zay, Auguste Elfray, Louis Goubard, Etienne Job.

### DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

#### AVIS

Un examen pour l'emploi de commis auxiliaire des Postes et des Télégraphes aura lieu prochainement au siège de la Direction, à Angers.

Les jeunes gens, âgés de 16 ans au moins, qui désireraient prendre part à cet examen, sont priés d'adresser leur demande, sur papier timbré, à M. le Directeur du département.

### COMPAGNIE D'ORLÉANS

Parmi les modifications apportées dans le service des trains de la Compagnie d'Orléans, à partir du 17 juin, nous devons signaler les communications rapides offertes aux voyageurs qui se rendent aux stations thermales du Mont-Dore et de la Bourboule, par la direction de Tours, Vierzon et Montluçon.

A l'aller, le train partant d'Angers à 2 h. 57 du soir arrive à Laqueille à 6 h. 29 du matin, et le train partant d'Angers à 2 h. 49 du matin arrive à Laqueille à 5 h. 43 du soir.

Au retour, le train partant de Laqueille à midi 42 arrive à Angers à 3 h. 57 du matin, et le train partant de Laqueille à 8 h. 40 du soir arrive à Angers à 10 h. 41 du matin.

ANGERS. — Le 4<sup>e</sup> cuirassiers. — Nous avons dit que la fête du 1<sup>er</sup> régiment de cuirassiers, colonel Dulac, en garnison à Angers, aurait lieu le mardi 18 juin ; que la veille, une retraite à cheval et aux flambeaux parcourrait les rues de la ville, et qu'hier mardi un brillant carrousel serait donné dans le quartier, place de la Cavalerie.

En effet, lundi soir, à 9 heures, la retraite quittait le quartier. Elle avait attiré une foule compacte, qu'elle a trouvée partout sur son passage. Son succès a été très grand. C'est une bonne idée que d'avoir fait cette longue promenade à cheval. On voit mieux et de plus loin. Au retour, la retraite s'est arrêtée rue de Bel-Air, devant la demeure du colonel, où flottaient des drapeaux et brillaient des illuminations arrangées avec beaucoup de goût. Les cavaliers ont exécuté en chœur le chant du 1<sup>er</sup> cuirassiers, « ce brave régiment de fer ». Chaque couplet a été applaudi par des milliers d'auditeurs et on a bissé la dernière reprise.

Hier, dès midi, la foule des invités assiégeait les portes de la caserne, pour assister au carrousel.

Nous en parlerons.

Les courses. — Les courses d'Angers auront lieu dimanche 23 et lundi 24 juin.

Elles seront très brillantes, vu les prix qui seront alloués par la société des courses.

### L'ÉLECTION DES PONTS-DE-LÉ

On lit dans le *Petit Courrier* :

« Malgré une de ces journées de pluie torrentielle qui découragent les meilleures volontés — conservatrices — l'honorable M. Morin l'emporte de près de 700 voix sur son concurrent M. Nicolas.

» Nous adressons à M. Morin nos bien sincères félicitations.

» Les électeurs du canton des Ponts-de-Cé ont affirmé une fois de plus qu'ils ne veulent ni de l'opportunisme, ni des hommes qui le représentent.

» Nous regrettons pour l'honorable M. Nicolas qu'il se soit engagé dans une aventure qui le classe désormais comme l'un des défenseurs des « institutions actuelles » et l'un des champions d'un « gouvernement qui tombe ».

» C'est un rôle ingrat mais qui dénote, on doit le reconnaître, un esprit de sacrifice et de dévouement poussé jusqu'à ses dernières limites. A ce point de vue, on ne peut que féliciter M. Nicolas d'avoir pris une posture empreinte d'autant d'abnégation.

### L'ARCHITECTURE MILITAIRE DU POITOU AUX XI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup> ET XIII<sup>e</sup> SIÈCLES

Nous extrayons les passages suivants du compte rendu du Congrès des sociétés savantes qui se tient en ce moment à la Sorbonne, à Paris :

« M. Bélisaire Ledain donne lecture d'une étude sur l'architecture militaire du Poitou du onzième au treizième siècle. Le plus ancien donjon de la région est celui de Moncontour, dont les portes inférieures offrent les mêmes caractères que celui de Langeais. Ses murs en blocage rustique appartiennent au onzième siècle dans leur partie inférieure et au treizième siècle dans l'étage supérieur. L'un des donjons de Chauvigny et la tour de Civeaux remontent également au onzième siècle. La tour de Touffon, les donjons de Loudun, de Talmont, de Niort sont contemporains de l'époque romane. Le château de Niort est particulièrement curieux. Il se compose de deux grosses tours carrées flanquées de tourelles rondes et reliées par de hautes courtines. Il peut être attribué à Richard Cœur-de-Lion, qui dut l'élever vers 1180, et présente dans certains détails de ses machicoulis quelque analogie avec le donjon de Château-Gaillard construit par le même prince. Au treizième siècle, il faut signaler les châteaux de Coudray-Salbart, près de Niort, de Vouvent, de Pouzauges, la porte Saint-Jacques de Parthenay, le château de Bressuire, la Porte-au-Prévôt à Thouars et le château de Gençay, près de Poitiers.

» M. Robuchon fait passer sous les yeux des membres du congrès les livraisons de son ouvrage sur les monuments du Poitou et exprime le vœu qu'un travail analogue soit entrepris dans toutes les provinces de France. »

NANTES. — Les ouvriers menuisiers. — Dimanche matin, une centaine d'ouvriers menuisiers se réunissaient à l'auberge du Lion-d'Or (Ville-en-Bois) pour discuter les intérêts de leur corps d'état.

La réunion, après une assez longue discussion, a adopté l'ordre du jour suivant :

« Les ouvriers menuisiers, réunis en assemblée générale, considérant que la crise ouvrière ne date que de 1850, conséquence du puissant outillage qui a pris son extension à la suite de l'Exposition de 1878, décident de demander à nos futurs candidats aux élections prochaines :

» 1<sup>o</sup> Si un impôt sur la machine à vapeur ne serait pas nécessaire, de façon à équilibrer le travail manuel avec le travail mécanique, le chômage allant toujours croissant ;

» 2<sup>o</sup> La révision des traités de commerce pour éviter l'invasion des produits étrangers ;

» 3<sup>o</sup> Le présent ordre du jour sera communiqué à la presse locale sans distinction et au *Petit Journal* de Paris. »

RENNES. — Ce n'est pas le 4<sup>e</sup> prix de gymnastique, mais bien le 1<sup>er</sup> prix qu'a obtenu à Paris la Société de l'imprimerie Oberthur, ainsi qu'il résulte d'une lettre que le président de cette Société a reçue du Comité d'organisation de la xv<sup>e</sup> fête fédérale.

Voici la liste complète et définitive des prix obtenus par la brillante Société dont la ville de Rennes est justement fière :

Boxe, 4<sup>e</sup> division : 1<sup>er</sup> prix.

Bâton, 1<sup>re</sup> division : 1<sup>er</sup> prix.

Gymnastique, 1<sup>re</sup> division : 1<sup>er</sup> prix.

Mouvements d'ensemble à mains libres, division supérieure : 3<sup>e</sup> prix.

Mouvements d'ensemble avec engins, 2<sup>e</sup> division : 1<sup>er</sup> prix.

Escrime, mur et assaut : 2<sup>e</sup> prix.

Concours individuel, division supérieure :

1<sup>er</sup> prix, M. Jarnot (Pierre).

2<sup>e</sup> prix, M. Texier (Louis).

Sur la proposition de M. Henry, directeur général du Concours, et sur l'avis conforme de la Commission des récompenses, il est accordé, en outre, les récompenses suivantes à la Société Oberthur :

1<sup>o</sup> Une médaille de vermeil, de l'Union de France, à M. Fr. Simon, son honorable et dévoué président ;

2<sup>o</sup> Une palme de vermeil à la fanfare.

### ÉLECTIONS MUNICIPALES DE FOUGÈRES

Dimanche, avaient lieu les élections municipales à Fougères.

Douze candidats de la liste ouvrière ont été élus. Il reste dix ballottages.

Les opportunistes sont écrasés.

37 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## PERLE FINE

Par M. DU CAMPFRANC

### CHAPITRE XI. — (Suite).

Bref, l'instant d'après, Bonafous quittait la banque en y laissant non seulement ses fonds, mais en prenant encore trois nouvelles actions, tant la belle assurance de Van Ritten lui en avait imposé.

Dès qu'il fut parti, Stéphane tira en vainqueur ses longs favoris de diplomate, et un éclair de triomphe passa dans l'œil vil, sous les noirs sourcils.

A midi, le timbre électrique annonça un nouveau visiteur, et l'huissier de service, en livrée de couleur sombre, introduisit un Berrichon.

Ce client éteignit son cigare, et, sans se laisser éblouir par la vue des billets, de l'or et du mobilier somptueux, d'une façon très nette et très ferme, il redemanda ses capitaux.

Une seconde représentation fut donnée par le beau Stéphane ; mais le succès ne fut pas

éclatant ; les grands airs, les accents entraînants, la voix persuasive n'eurent qu'un mince résultat. Le Berrichon quitta la banque abandonnant, il est vrai, ses capitaux à l'habile gérance de Van Ritten, mais il ne prit pas de nouvelles actions.

A quatre heures, au moment où le directeur se disposait à quitter son fauteuil à rosace pour se rendre au Bois, l'huissier à la chaîne d'argent introduisit de nouveau un homme entre deux âges, au teint vermeil, à l'œil rusé, et cachant, sous un air de bonhomie, une extrême décision. Il était vêtu de la traditionnelle blouse bleue, brodée de fil blanc aux épaules, au cou et aux poignets, uniforme de tous les métayers normands. Il s'avança, roulant entre ses doigts calleux la lanière en cuir de son bâton ferré. Son œil se portait avec étonnement sur toutes les merveilles d'alentour.

— Bonjour, monsieur et la compagnie, dit-il enfin fort civilement.

Après un arrêt, avec un large sourire sur ses lèvres épanouies, il reprit :

— Je viens en droite ligne du marché de Poissy, pour vous servir.

» Oh ! monsieur, que de beaux animaux gras !

Et je me suis dit : José, mon ami, tu aurais bien raison d'aller quêrir les écus que tu as mis chez le banquier de Paris... Et je viens les quêrir.

Et c'était le troisième client exprimant un tel désir : rentrer dans ses fonds.

Le financier était atterré.

— J'ai affaire à un rusé, pensa-t-il. Tout le grand jeu en avant.

José continua :

— Voyez-vous, monsieur, je me suis dit comme ça : Pour sûr, José, de beaux animaux gras à paître dans le Cotentin valent bien mieux que le tas de papiers qu'on t'a donnés. Va quêrir tes pistoles... Elles sont trop loin, là-bas, en « Califourmie. » Sais-tu ce qu'elles deviennent ?

— Ah ! mon ami, interrompit Stéphane, vos pistoles ne sont pas loin, elles ne sont pas en Califourmie, mais entre mes mains, où je les gère habilement. Voyez plutôt mes richesses, ce coffre-fort, ces sacs ventrus...

Le sourire s'élargit encore sur la face vermeille du Normand, et d'une voix radieuse :

— Ah ! elles ne sont pas en « Califourmie », mes pistoles ? Tant mieux ! Cela sera bien plus facile pour les ravoir. Voyez-vous, j'ai une

idée sur les animaux gras ; il faut que je la contente. Ainsi, monsieur, si c'est un effet de votre bonté, rendez-moi mes pistoles.

Stéphane voulut protester. En vain, il releva noblement la tête, en vain sa voix se fit onctueuse, persuasive ; en vain il montra de nouveau le coffre-fort à carillon électrique et à plaques de métal protégeant les immenses richesses de la banque Villebignac et Van Ritten ; le Normand tint bon ; il eut réplique à tout ; et, clignant sans cesse ses petits yeux, il terminait invariablement toutes ses réponses par ces mots :

— Je ne dis point non, mon bon monsieur, mais comme disait mon défunt père : mieux vaut tenir que courir. Rendez-moi mes pistoles.

— Oh ! mon ami, vous avez tort, affirmait de nouveau Van Ritten, vous perdez une fortune.

Et le Normand reprenait de sa voix traînante et finaud :

— Cela se pourrait bien, mon bon monsieur ; je ne dis point le contraire, mais rendez-moi mes pistoles.

Et il fallut rendre les pistoles. Après une longue lutte parlementaire et financière, José,

L'HÉRÉDITÉ DE LA MYOPIE

A l'Académie de Médecine, séance du 11 juin, M. le docteur Motais, d'Angers, a communiqué un rapport sur l'hérédité de la myopie.

M. Motais a examiné 330 familles de myopes. L'influence héréditaire s'est montrée manifeste 63 fois sur 100. Elle est le plus souvent croisée, se manifestant du père à la fille 80 fois sur 100, et de la mère au fils 79 fois sur 100. Les conditions qui favorisent la production de la myopie héréditaire sont : 1° l'application de la vue dans un milieu hygiénique défavorable soit à l'école, soit à la maison ; 2° l'astigmatisme prononcé ; 3° la microsémie (abaissement de la voûte orbitaire). Il faut donc imposer aux enfants une hygiène oculaire rigoureuse aussi bien chez eux qu'à l'école, sans cela la myopie, se transmettant aux descendants, ne tardera pas à se multiplier et à s'étendre dans des proportions inquiétantes.

FLEUR DE LUNE

Voici venir la saison où fleurissent les yuccas.

Leurs massifs superbes décorent la plupart de nos jardins, mais vous ne pouvez vous rendre compte de la beauté de cette fleur si vous ne l'avez vue au clair de lune.

C'est la fleur de la lune comme l'héliotrope est la fleur du soleil. Elle s'épanouit juste à l'époque de la pleine lune, se refuse à toute autre influence et ne déploie sa splendeur à nulle autre lumière.

Les pétales transparentes du yucca, d'un blanc verdâtre qui, le jour, paraissent froids et ternes, se fondent aux rayons de la lune en un aspect lumineux, tandis que les feuilles semblent ourlées de la plus fine frange des fils de la Vierge.

VŒUX émis par l'Assemblée régionale de l'Anjou, de la Touraine et du Maine (7, 8 et 10 juin 1889).

(Suite)

4° Vœux de la Chambre d'Agriculture.

I. AU POINT DE VUE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

37° Que les traités de commerce actuellement en vigueur ne soient pas renouvelés, que le principe en soit définitivement abandonné et remplacé par la confection d'un tarif général des douanes ;

38° Que le tarif général des douanes soit établi dans le sens d'une protection efficace des produits français, notamment pour les chanvres, les céréales, les bestiaux, les vins, etc. ;

39° Que les adjudications de l'État soient réservées exclusivement à nos nationaux et aux produits du pays, et qu'on en revienne au système de la soumission directe ;

40° Que les lois sur l'accapement soient rigoureusement appliquées ;

41° Que la répartition de l'impôt soit établie d'une façon égale entre la propriété soit mobilière, soit urbaine et la propriété immobilière ;

42° Que le taux des droits de mutation sur les propriétés rurales soit sensiblement réduit, sauf à les compenser par les tarifs des douanes, et qu'ils soient dégagés de leur caractère exclusivement fiscal, notamment par la déduction des dettes pour le calcul du paiement des droits.

II. AU POINT DE VUE DE LA DÉCENTRALISATION

43° Que les libertés communales soient plus étendues et leur indépendance administrative et financière augmentée vis-à-vis du pouvoir central.

44° Que la loi sur les plus forts imposés soit rétablie dans son intégrité.

III. AU POINT DE VUE DU RÉGIME SUCCESSORAL

45° Que les articles 852, 876 et 1072 du Code civil soient réformés dans le sens d'une constitution plus équitable des lots et du respect des dispositions paternelles ;

46° Que les pouvoirs publics se préoccupent de faciliter la constitution des petits domaines (homestead) insaisissables et indivisibles.

IV. AU POINT DE VUE DE L'INITIATIVE PRIVÉE

47° Que la fondation des syndicats agricoles comprenant à la fois des propriétaires, des fermiers et des journaliers agricoles soit encouragée de toutes manières ; que les syndicats soient pleinement investis de la personnalité civile et que la création de conseils arbitraux y soit facilitée.

V. AU POINT DE VUE DE LA REPRÉSENTATION DE L'AGRICULTURE

48° Que la représentation de l'agriculture soit assurée par la constitution de chambres d'agriculture régionales formées des délégués de chacun des groupes agricoles de la région et des propriétaires de petits domaines ;

49° Que ces chambres soient consultées, non-seulement sur les intérêts spéciaux de la région, mais aussi sur l'établissement d'un tarif général des douanes ;

50° Qu'il soit créé à la Faculté catholique d'Angers une chaire spéciale d'agriculture.

(A suivre.)

BULLETIN FINANCIER

Paris, 18 juin 1889.

Les transactions ne sont pas beaucoup plus animées que la veille, cependant la cote se relève sensiblement : 3 0/0, 86.50 ; 4 1/2 0/0, 104.35.

Le Crédit Foncier est demandé à 1,330. C'est un cours excellent pour les acheteurs puisqu'un coupon de 31 fr. échéant le 1<sup>er</sup> juillet vient en déduction du prix d'achat.

La Société Générale enregistre un certain nombre d'achats vers 457.50.

La Banque d'Escompte est ferme à 515.

On échange avec beaucoup d'activité la Banque de Paris et des Pays-Bas de 758 à 760. L'obligation des Chemins argentins a un marché très suivi à 435.

L'action de la Société de Dépôts et Comptes Courants se fixe à 595.

Le Crédit Lyonnais est tenu à 668.75.

La Compagnie des Chemins de fer du Sud de la France, dont le siège social est rue d'Anjou à Paris, émet, au prix de 500 fr., 20,000 actions nouvelles, en vertu de l'autorisation de l'assemblée générale du 5 avril dernier qui a voté le doublement du capital social. Ces titres rapporteront un intérêt de 5 0/0 garanti par l'État et les départements. La souscription sera ouverte le 27 juin, mais on peut souscrire dès à présent par correspondance.

Le Panama sans variation à 53.

L'obligation des Chemins Economiques cote 378.

FAITS DIVERS

PRÉNOMS

M. Sutter-Laumane, de l'*Intransigeant*, vient de dénicher, à la Librairie administrative Paul Dupont, un petit volume, tout ce qu'il y a de plus fort ; c'est intitulé : *Prénoms pouvant être inscrits sur les registres de l'état civil destinés à constater les naissances, conformément à la loi du 11 germinal an XI (1<sup>er</sup> avril 1803)*. Ouf !

Voici quelques-uns de ces prénoms que nous recommandons aux mairaines dans l'embarras :

Ké, Zé, Or, Eleuthère, Ubaldesque, Verbourg, Vestine, Viole, Visse, Sissetrude, Saule, Sabigothon, Quartille, Quitère, Potentielle, Pantagape, Péchinne, Ouine, Oringue, Obdule, Ode, Nollète, Nortburge, Musque, Maste, Meure, Modovène, Mame, Mogoldobonorco, Pipe, Ours, Seine, etc.

Telle est la loi ; vous ne sortez pas de la légalité en appelant votre fille Ubaldesque-Ouine-Oringue-Obdule et votre petit dernier Mogoldobonorco, si vous ne trouvez pas que ce soit un peu long pour les cas où il y a urgence, quand, par exemple, on sera obligé de lui dire :

— Mogoldobonorco, ne mets pas tes doigts dans ton nez !

Une commission nommée par l'Académie de Médecine de Paris pour étudier les effets du CHARBON DE BELLOC a constaté que les maux d'estomac, dyspepsies, gastralgies, digestions difficiles et douloureuses, crampes, aigreurs, renvois, pesanteurs, etc., cessaient après quelques jours d'usage de ce médicament, soit en *Poudre*, soit en *Pastilles*. D'ordinaire, le bien-être se fait sentir dès les premières doses : l'appétit revient et la constipation si habituelle dans ces maladies disparaît.

La *Poudre* (2 fr. le gacon) se prend soit à jeun avec une tasse de thé léger ou de lait, au moment des repas. Les *Pastilles* (1 fr. 50 la boîte) se prennent soit avant soit après les repas, toutes les fois qu'un malaise apparaît. Chaque flacon de *Poudre* et chaque boîte de *Pastilles* doivent porter la signature et le cachet du docteur BELLOC. Une ins-

truction y est jointe. Le charbon de Belloc se prépare, 19, rue Jacob, Paris, et se vend dans toutes les pharmacies.

EN VOUS METTANT A TABLE

Nous vous engageons à prendre une *Pilule Gicquel* antibilieuse, antiglaireuse. Elles régulariseront les fonctions de l'estomac et des intestins ; elles vous éviteront manque d'appétit, maux de tête, névralgies, étourdissements, congestions. Elles sont aussi très efficaces contre les maladies du cœur, du foie, la jaunisse, l'hydropisie, la paralysie. Dans toutes les pharmacies vous pourrez vous procurer les véritables *Pilules Gicquel* à 1 fr. 50 la boîte.

MARCHÉ de Saumur du 15 Juin 1889

Froment-commerce, Phectolitre	19	Beuf ou vache, le kil.	1 60
id. halle (moyenne)	18 50	Veau	1 60
Méteil	—	Mouton	2 —
Seigle	—	Porc	1 50
Orge	10	Poulets la couple	3 50
Avoine	9	Dindonneaux	—
Sarrasin	—	Canards	4 —
Haricots blancs	16	Oies	—
Haricots rouges	14	Beurre le kilog.	2 70
Fèves	—	Œufs la douzaine	80
Noix	8 50	Foin, la charretée de	—
Châtaignes	—	Chanvre 1 <sup>re</sup> qualité	65 —
Sel les 100 kil.	15	les 52 kilog.	500 —
Son	11	id. 2 <sup>e</sup>	—
Pommes de terre, la barrique,	40	id. 3 <sup>e</sup>	—
Farine, la culasse de 157 kilog.	53	Charbon de bois, les	—
Pain 1 <sup>re</sup> qual., le kil.	—	id. 400 kilog.	16 —
id. 2 <sup>e</sup> id. 0 f. 33.33	—	Charbon de terre	4 50
id. 3 <sup>e</sup> id. 0 f. 31.88	—		

Cours des Vins.

Rouges.	
Souzay et environs	la barrique 110
Champigny	— 115
Varrains	— 110
Bourgueil	— 115
Restigné	— 110
Chinon	— 110
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 90
Ordinaires, environs de Saumur	— 80
Saint-Léger et environs	— 65
Varrains et environs	— 80
Le Puy-Notre-Dame et environs	— 60
La Vienne	— 55
Cidre de Bretagne	la barrique 35
Cidre de Normandie	— 40
Eau-de-vie, droits non compris	Phectolitre —
Vinaigre de vin	— —

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN

P. ANDRIEUX, Successeur

Baisse de prix sur les liqueurs de marque.

Absinthe Pernod de Couvet, 4 fr. le litre ;  
Vermouth Noilly-Prat, 1 fr. 60 le litre ;  
Guignolet Cointreau, 2 fr. 75 le litre ;  
Byrrh Violet au vin de Malaga, 2 fr. 50 le litre ;  
Rhum de la maison Alvarez de Kingston, 2 fr. le litre ;  
Eau-de-vie de Marmande, très bonne qualité, 1 fr. 50 le litre ;  
Eau-de-vie vieille d'Armagnac, 2 fr. le litre.  
Tous nos liquides sont vendus *verre compris*.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

vermillonné, souriant et triomphant, quitta le magnifique bureau emportant un sac où carillonnaient joyeusement les pièces d'or sauvées.

Stéphane baissait la tête, et son nez romain n'était certes plus celui d'un conquérant. La courbe s'en accentuait encore, et ses narines dilatées semblaient flairer l'épilogue lamentable qui, au prochain jour, inévitablement, devait servir de conclusion au beau rêve d'or. Ce Normand était un précurseur. Bientôt une nuée de sauterelles s'abattra sur la caisse et la mettrait à sec. On allait le laisser sans ressources aucune, lui, Stéphane !... Après avoir connu les délices de la haute vie, il serait précipité dans une atroce misère. Ah ! non, mais non.

Le financier se leva et traversa son cabinet d'un pas très digne. Dans le vestibule, il salua d'un air tout à la fois aimable et protecteur les deux huissiers de service. Toujours plein de condescendance envers les petites gens, ce bon, cet excellent Van Ritten ! Et, faisant signe à son landau, qui attendait sous la marquise, il y monta, s'assit nonchalamment sur les coussins damassés. De cette place, il tendit affectueusement la main à Roger de Villebignac.

Le duc, en ce moment, traversait la cour.

La main, qui tomba à l'anglaise, dans celle de Stéphane était fiévreuse et inquiète.

— Je ne dors plus, balbutia Villebignac, l'insomnie me mine. Sans cesse bourdonne à mes oreilles ce seul mot : l'échéance ! Comment arriverons-nous à solder les coupons avec une caisse à moitié vide ? Et si nos paiements s'interrompent ; c'est la ruine... le naufrage...

Stéphane eut un sourire de commisération.

— Calmez-vous, calmez-vous, mon cher, répondit-il d'une voix mystérieuse. Nous trouverons une nouvelle combinaison. Je vais y rêver cette nuit même. Demain j'irai vous voir, ou plutôt venez me trouver au café Riche... nous déjeunerons en causant... Allons, mon cher duc, ne prenez pas ce visage d'un don Quichotte, le chevalier de la triste figure. De l'audace ! de l'audace ! Demeurons fermes sur le champ de bataille et la victoire nous restera.

Ils se quittèrent.

De retour chez lui, Stéphane voulut se rendre un compte exact de ses propres ressources. Il ouvrit un petit meuble, dont les tiroirs recélaient les débris de sa fortune. Il n'eut à faire qu'une très courte addition.

— Qu'il y ait eu si plantureuse abondance et qu'il ne reste que si maigre disette, balbutia-t-il, voilà ce qui me passe.

Maintenant il faisait la revue d'une énorme liasse de notes. Il devait partout : à Paris, à Nice, à Monaco, à Bade, au tailleur, au chemisier, au café Riche, chez Brébant.

— C'est effrayant, comme ces notes se nourrissent, reprit-il. A peine a-t-on soldé, qu'il faut encore recommencer... Allons, de l'audace, de l'audace ! comme je le disais tout à l'heure au duc.

Le financier prit un air tragique, et se dirigea vers l'appartement de sa fille Rita, souriante et parée, jouait dans le vestibule avec sa fidèle Frisonne ; mais le grand-père ne fit pas attention au petit front tendu dans l'attente d'un baiser. Il passa rapidement, et, soulevant la portière, il pénétra dans le salon, où s'accumulaient les meubles rares, et les trésors dénichés pendant les courses au bric-à-brac. De plus en plus, l'expression tragique s'accroissait sur le visage mobile de Van Ritten. Ses lèvres avaient à leur commissure un pli d'amertume, et ses yeux s'arrêtaient sur la rosace du tapis avec une fixité farouche. Il se laissa tomber avec découragement et lassitude dans un

énorme fauteuil Henri IV, poussa un profond soupir ; puis regardant tour à tour sa femme et sa fille :

— Ah ! mes chères âmes, fit-il d'une voix sombre, la fatalité pèse sur nous. Je crains qu'il n'y ait dans l'air quelque bruit malveillant. Trois actionnaires m'ont, aujourd'hui même, réclamé leurs fonds.

Charmette interrompit une vocalise, et M<sup>me</sup> Estelle cessa de déguster une sorte de mousse rose qui, en tondant, laissait au palais un goût de fraises. (A suivre.)

Au jardin des Tuileries :

M. Toto, dix ans, s'approche de M<sup>lle</sup> Lili, huit ans, qui saute à la corde.

— Prête-moi ta corde, dit Toto.

— Oui, je veux bien, mais tu me donneras de ton sucre d'orge.

— Après ?

— Non, avant... Oh ! je connais les hommes !

Au tribunal :

— Prévenu, vous êtes accusé d'avoir, au sortir du bain, endossé des effets qui ne vous appartenaient pas ?

— M. le Président sait pourtant bien que les effets n'ont de valeur qu'autant qu'ils sont endossés !

FAILLITE MAUPOINT.

Par jugement en date du 17 juin 1889, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré en état de faillite ouverte le sieur Maupoint, marchand à Doué-la-Fontaine. L'ouverture de ladite faillite a été fixée provisoirement au 22 mai 1889, date de l'assignation; M. Ernest Mignon a été nommé juge-commissaire, et M. Louis Bonneau syndic provisoire de cette faillite.

Pour extrait,  
(546) Le Greffier, COLLIN.

FAILLITE VERGNOL.

Les créanciers de la faillite du sieur Vergnol, marchand de mercerie à la Salle de Montreuil-Bellay, sont invités à se réunir le samedi 22 juin 1889, à 9 heures du matin, salle des faillites, au Tribunal de commerce de Saumur, pour être consultés tant sur l'état des créanciers présumés, que sur le maintien ou le remplacement du syndic.

Pour extrait,  
(547) Le Greffier, COLLIN.

Étude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur, le premier juin mil huit cent quatre-vingt-neuf,

1<sup>o</sup> M. JOSEPH-CHARLES POISSON, et M<sup>me</sup> GENEVIÈVE - ALEXANDRINE DREUX, son épouse,

2<sup>o</sup> M. ALPHONSE POISSON, et M<sup>me</sup> EUGÉNIE - MARIE - VICTORINE GAMICHON, son épouse;

3<sup>o</sup> M. JOSEPH-FERDINAND-MARTIN VIDAL, et M<sup>me</sup> MARIE-MODESTE dite LÉONIE POISSON, son épouse,

Tous négociants, demeurant à Saumur, rue de la Petite-Bilange, n<sup>os</sup> 4 et 6,

Ont formé entre eux une société en nom collectif pour continuer la MAISON de COMMERCE de MERCERIE en GROS, actuellement exploitée par M. Joseph-Charles Poisson et M. Alphonse Poisson.

La durée de la Société est fixée à 10 années à compter du 24 juin 1889.

Le siège social est établi à Saumur, rue de la Petite-Bilange, n<sup>o</sup> 4.

La raison et la signatures sociales sont : « POISSON frères ».

Chacun des trois associés gère et administre la Société.

Chacun d'eux a également la signature sociale, mais il ne peut obliger la Société que pour les affaires qui l'intéressent.

M<sup>me</sup> Alphonse Poisson et M<sup>me</sup> Vidal ont également la signature sociale pour tout ce qui concerne les affaires de la Société.

Le capital social est fixé à 140,000 fr., comprenant :

100,000 fr. en marchandises et matériel, apportés par moitié par M. Joseph-Charles Poisson et par M. Alphonse Poisson,

Et 40,000 fr. en argent fournis par moitié par M. Alphonse Poisson et par M. Vidal.

« Une expédition dudit acte de Société a été déposée le 18 juin 1889 à chacun des greffes du Tribunal de commerce et de la Justice de paix du canton sud de Saumur. »

Pour extrait : LE BARON.

ÉTUDE D'AVOUÉ A CÉDER, midi de la France; jolie résidence; ligne ferrée; produit, 2,000 fr.

100,000 FR. à placer par hypothèque, en Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, ou départements limitrophes.

S'adresser à M. FLEURIAU, escompteur à Bourgueil (Indre-et-Loire). (527)

Étude M<sup>e</sup> BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

A VENDRE

PAR

ADJUDICATION VOLONTAIRE

Le DIMANCHE 7 JUILLET 1889, à midi, en l'étude et par le ministère dudit M<sup>e</sup> BRETON,

LES IMMEUBLES

CI-APRÈS DÉSIGNÉS

Tous situés commune de Varennes,

Et dépendant tant de la communauté d'entre M. Jean-Baptiste Hervé et M<sup>me</sup> Joséphine Patouelle, son épouse, que de la succession dudit M. Hervé.

§ I. — Immeubles de la communauté Hervé.

1<sup>o</sup> Soixante-quinze ares soixante-quinze centiares de terre, aux Morelles.

Mise à prix..... 2.000 f.

2<sup>o</sup> Six ares soixante-dix centiares de terre, aux Bois-Brétons.

Mise à prix..... 100 »

3<sup>o</sup> Vingt-deux ares de bois, au même lieu.

Mise à prix..... 600 »

4<sup>o</sup> Trente-trois ares environ de terre, à la Morelle.

Mise à prix..... 1.800 »

5<sup>o</sup> Vingt-sept ares environ de pré, aux Goujeonières.

Mise à prix..... 1.000 »

6<sup>o</sup> Un hectare 10 ares de pré, dans les Penats.

Mise à prix..... 4.000 »

7<sup>o</sup> Trente-huit ares cinquante centiares de terre, aux Ouches-du-Bourg.

Mise à prix..... 4.500 »

8<sup>o</sup> Vingt-neuf ares quatre-vingt-neuf centiares de terre, aux Champs-des-Iles.

Mise à prix..... 1.200 »

9<sup>o</sup> Jardin renfermé, au bourg, contenant environ trois ares cinquante centiares.

Mise à prix..... 500 »

10<sup>o</sup> Maison, au bourg, rue de la Motte.

Mise à prix..... 3.000 »

Total..... 15.700 »

§ II. — Immeubles propres de la succession de M. Hervé.

11<sup>o</sup> Maison et jardin, au bourg, contenant environ cinq ares cinquante centiares, loués au sieur Regnier et autres.

Mise à prix, 1.000

12<sup>o</sup> Autre maison et jardin, près du bourg, rue de Launay, loués au sieur Ancel.

Mise à prix, 1.000

13<sup>o</sup> Vingt-deux ares environ de terre, au même lieu, où existe une douve.

Mise à prix, 800

Ensemble..... 2.800 2.800 »

Ces trois derniers articles seront d'abord mis en vente séparément, puis réunis

Réunion totale des mises à prix..... 18.500 »

Pour les renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> BRETON, notaire, rédacteur et dépositaire du procès-verbal d'enchères. (549)

A CÉDER APRÈS DÉCÈS

Un Fonds de M<sup>d</sup>. Tailleur

S'adresser à M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> BARDOU, rue Dacier, 47, Saumur. (419)

Étude M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

à l'amiable,

UNE PETITE PROPRIÉTÉ

A Saumur, rue des Écuries,

Comprenant : une maison avec dépendances et un jardin contenant 33 ares.

S'adresser au propriétaire, M. MARRY, rue des Écuries, ou à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire. (407)

Étude M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange.

A VENDRE

MAISON AVEC JARDIN

D'une superficie de 600 mètres carrés environ,

A Saumur, quai de Limoges, n<sup>o</sup> 4, et place Notre-Dame-des-Ardilliers.

Entrée en jouissance de suite.

S'adresser, pour visiter, à M. COLAS, qui l'habite, et, pour traiter, à M<sup>e</sup> AUBOYER. (517)

Étude de M<sup>e</sup> VINCENT, huissier à Saumur.

VENTE

DE

Coupes de bois abattu

Par suite de saisie-exécution.

Il sera procédé, le DIMANCHE 23 JUILLET 1889, à 2 heures de l'après-midi, et jours suivants s'il y a lieu, sur une parcelle de bois située au lieu dit le Bois-Carré, commune de Chenebutte-les-Tuffeaux, par le ministère de M<sup>e</sup> VINCENT, huissier à Saumur, à la vente aux enchères publiques d'environ 10,000 fagots de bois, nature de côterets, racots, bourrées de chêne, provenant de la coupe faite sur ledit bois par le sieur Louis Daviau, marchand de bois à Chenebutte-les-Tuffeaux.

Le tout à proximité de la route. On paiera comptant, plus 5 0/0.

A CÉDER

Pour cause de décès

GRAND CAFÉ DE L'UNION

A Saumur, rue de la Comédie.

A CÉDER

Magasin de Chaussures

Bonne Clientèle à Façon

S'adresser chez M. OSSANT, rue Saint-Jean, 34.

A LOUER

Pour la Saint-Jean

PETIT APPARTEMENT

SUR LA COUR,

Place de la Bilange, 23, hôtel Blancler.

A Louer présentement

MAISON

Fraîchement réparée

Rue de l'Hôtel-Bien, 27, composée de 16 pièces et servitudes, cour, parterres.

S'adresser à côté, au n<sup>o</sup> 29.

ON DEMANDE un cocher

sachant bien conduire un cheval et connaissant le service de valet de chambre.

ON DEMANDE une bonne cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

VIN DE QUINQUINA

Phosphaté à la Co-a du Pérour du D<sup>r</sup> VIAULD

Le plus efficace et le plus agréable des toniques.

Dépôt : A. Vrudeau, pharmacien de 1<sup>re</sup> classe, Pharmacie Centrale, 27, rue de la Tonnelle. (408)

EXPOSITION UNIVERSELLE

PANORAMA

Des Paquebots de la C<sup>ie</sup> G<sup>ie</sup> TRANSATLANTIQUE

Le Havre, New-York, Marseille, Saint-Nazaire et Alger.

Entrée : Avenue de la Bourdonnais (quai d'Orsay). (404)

6 MILLIONS

DISPONIBLES POUR PLACEMENTS Par HYPOTHÈQUE, Avances sur Biens et TITRES DOTAUX Titres nominatifs et au porteur, Créances, Nues-Propriétés, Usufruits. Avances avant Formalités. Discretion. — LACOMBE & GONNET, 13, rue Laffitte, PARIS

MODES & ROBES

MAISON OCCUPÉE ANCIENNEMENT PAR LES MAGASINS DU PRINTEMPS

M<sup>lles</sup> LEMARIÉ Sœurs

28, rue de la Tonnelle

Préviennent leur clientèle qu'elles ont en magasin un très beau choix de CONFECTIONS pour Dames, Fillettes et Enfants.

GRAND CHOIX DE CHAPEAUX des premières Maisons de PARIS.

PRIX MODÉRÉS

CAPOTES DE BÉBÉ depuis 3 fr. 50 et au-dessus.

Nous sommes à la disposition des clientes pour les commandes de Chapeaux et toutes sortes de Réparations.

Tous nos soins sont également apportés à l'ATELIER DE COUTURE.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S<sup>r</sup>

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.